

Paru dans : W. De Mulder, L. Tasmowski-De-Ryck, C. Veters (éds) :
Relations anaphoriques et (in)cohérence. Amsterdam : Rodopi, 1997, pp. 159-186.

DÉFINI ET DÉMONSTRATIF DANS LES NOMINALISATIONS ¹

Denis Apothéloz

Université de Fribourg (Suisse)

Catherine Chanet

Universités de Metz et de Grenoble 3 (France)

1. INTRODUCTION

Le présent article porte sur le problème du choix du déterminant dans les nominalisations anaphoriques, et en particulier sur la distinction entre défini et démonstratif.

Il existe à ce jour toute une série d'études sur les emplois respectifs de ces déterminants, mais celles-ci concernent pour l'essentiel les emplois coréférentiels au sens classique du terme, ainsi que les emplois en situation concrète (Blanche-Benveniste et Chervel 1966, Ducrot 1972: chap. 8, Hawkins 1977a/b, Corblin 1983, Kleiber 1986, Marandin 1986). L'article de Marandin fait toutefois exception, mais son objectif est moins de mettre au jour des différences d'emplois entre défini et démonstratif que d'explorer systématiquement le fonctionnement anaphorique des SN démonstratifs. En outre, il faut noter que les auteurs de ces travaux divergent parfois dans leurs analyses; non pas tellement, d'ailleurs, dans la façon dont ils caractérisent ces deux déterminants (sur ce point, leurs conclusions sont même assez convergentes), mais plutôt dans les jugements d'acceptabilité qu'ils portent sur le matériau linguistique examiné. Malheureusement ce matériau est presque toujours constitué de couples de phrases brèves, construits *ad hoc* et épurés de tout contexte, ce qui rend les jugements d'acceptabilité particulièrement délicats. Or, ceux-ci sont au fondement de la démarche, qui consiste principalement à exploiter le test de la commutation dans le but de dégager des invariants de sens.

Les remarques qui suivent peuvent donc être lues comme une contribution au dossier de l'opposition entre défini et démonstratif, dans le cas particulier des nominalisations. Notre objectif ici est de mettre en évidence quelques facteurs qui, pour ces anaphores, sont susceptibles d'orienter le choix en direction d'un SN défini ou d'un SN démonstratif. Pour ce faire, nous nous efforcerons de décrire aussi minutieusement que possible les effets de sens de chacun des déterminants. Nous apporterons également, ici et là, quelques données quantitatives: nos observations s'appuient en effet sur un corpus de quelque 250 items.

¹ Recherche financée par le Fonds national suisse de la recherche scientifique (subsidés Nos 12-33751.92 et 1213-39611.93).

2. DÉFINITIONS : NOMINALISATION, SUBSTANTIF PRÉDICATIF ET INFORMATIONS-SUPPORTS

On entendra par *nominalisation* l'opération discursive consistant à référer, au moyen d'un syntagme nominal, à un procès ou un état qui a préalablement été exprimé par une proposition, comme dans les exemples suivants.

- (1) La police cantonale de Schwytz a arrêté un présumé faux-monnayeur. [...] **L'arrestation** a eu lieu en collaboration avec Interpol. (*Le Matin*, 1.6.1994)
- (2) Les Serbes de Bosnie ont annoncé hier qu'ils allaient fermer la seule route qui permet, depuis quatre mois, aux civils d'entrer et de sortir de Sarajevo. Selon une porte-parole des Nations Unies, Claire Grimes, **la fermeture de la route** doit intervenir dès aujourd'hui. (*L'Express*, 27.7.1994)
- (3) Le Dictionnaire de l'Académie, est, pour la première fois, publié en édition de poche (de A à Enz; le deuxième volume étant prévu pour 1996, et le troisième, pour 1999). **Cette publication** coïncide avec un anniversaire, puisque c'est le 24 août 1694 qu'une délégation de l'Académie française remettait au roi les deux volumes de la première édition de son Dictionnaire. (*Le Monde des débats*, juin 1994)

On se gardera ici de confondre le lexème proprement dit (dans les exemples ci-dessus: *arrestation*, *fermeture*, *publication*) et son emploi en discours, qui consiste tout à la fois à marquer et à effectuer une certaine opération. Le terme de *nominalisation* est malheureusement souvent utilisé dans les deux acceptions. Comme il s'agit de deux choses bien distinctes, nous réserverons l'appellation de *nominalisation* pour désigner l'opération discursive (qui est une opération anaphorique), et nous nommerons *substantif prédicatif* le lexème utilisé comme nom-tête dans l'expression qui marque cette opération. Nous empruntons ce terme aux travaux de l'équipe de M. Gross (cf. par exemple Gross et Vivès 1986).

Quant à la proposition que reprend la nominalisation, on dira qu'elle fournit les *informations-supports* de cette dernière.

Il est important de voir que, par contraste avec les opérations de coréférence au sens usuel du terme, la principale particularité des nominalisations réside dans le fait qu'elles établissent au statut de référent, ou d'*objet de discours*, un ensemble d'informations (les informations-supports) qui n'avaient pas antérieurement ce statut discursif. Dans la mesure où il s'agit des «mêmes» informations, les nominalisations s'apparentent à la coréférence; mais elles en diffèrent en ceci que leur objet n'a pas préalablement été établi et individué au moyen d'une expression référentielle.

3. INSTRUMENTS LINGUISTIQUES DE LA NOMINALISATION

Partant de ces distinctions, on peut immédiatement faire trois remarques.

1. En premier lieu, les nominalisations ne font pas nécessairement usage d'une expression lexicale; un pronom démonstratif peut fort bien effectuer la même opération:

- (4) Sauf cataclysme (naturel ou provoqué), l'homme finira inévitablement par contrôler sa propre évolution. Ne nous leurrions pas: s'il en acquiert la capacité, il en fera forcément usage. Pour le meilleur et pour le pire. **Cela** est probablement encore très lointain, mais il faut y réfléchir dès maintenant [...]. (*Le Monde*, 27.4.1994)

- (5) [Critique de disques] Le London Symphony Orchestra se noie sous le poids des cordes, on n'entend de détails que les interventions solistes les plus évidentes. **Ça** gâche. (*Libération*, 3.12.1994)

On trouve même, dans des usages qui sont ressentis comme archaïsants et «littéraires», des pronoms relatifs sans antécédent nominal dont le composant anaphorique² reprend des informations propositionnelles; c'est alors en quelque sorte le relatif même qui opère la nominalisation:

- (6) Tout moribond qu'il fût, M. Dandillot était encore assez vivant pour se contredire furieusement, **qui** était la vie même. (H. de Montherlant, *Pitié pour les femmes*, 165-166)
- (7) Il jouait sur plusieurs registres à la fois, **qui** était le trait essentiel de sa nature. (*Ibid.*, 145)

2. En second lieu, on rencontre sporadiquement des cas où l'expression nominalisante est implicite³. Il en va ainsi dans les exemples suivants, dans lesquels la nominalisation n'est autre que le sujet zéro de la proposition participiale.

- (8) Hier matin, un véhicule banalisé de la police a été attaqué à proximité de l'ambassade d'Italie, **faisant quatre morts**, deux policiers et deux attaquants. (*L'Express*, 13.7.1994)
- (9) 1249 réfugiés cubains ont encore été interceptés par les garde-côte américains au large de la Floride, **portant** à plus de 12000 le nombre des réfugiés arrêtés. (Radio, 2.9.1994)

Dans (8), le sens de la proposition participiale induit à extrapoler un sujet grammatical qu'on peut expliciter par l'expression: *l'attaque du véhicule*; situation analogue dans (9), où le sujet peut être paraphrasé par: *l'interception de ces 1249 réfugiés*. Le fait que, dans ces deux exemples, les informations-supports soient formulées dans une phrase passive, dont le sujet dénote par conséquent le «patient» et non l'«agent» du procès, rend d'autant plus apparent le mouvement que subit ici la référence. Mouvement en quelque sorte «silencieux», non signalé par une expression référentielle explicite, et qui apparaît dans l'écart constaté au décodage entre le référent de l'expression sujet de la proposition principale et le référent du sujet zéro de la participiale.

Ce traitement de la référence pose selon nous des questions intéressantes sur la façon dont les procès sont mentalement représentés dans le modèle du monde construit par le discours. Nous reviendrons plus loin sur ce point (cf. en particulier la note 14 *infra*).

3. Enfin, troisième remarque, quand l'expression est lexicale et comporte donc un substantif prédicatif, celui-ci n'est pas nécessairement un dérivé morphologique du verbe employé dans la proposition qui a fourni les informations-supports (comme c'est le cas dans (1)-(3): *a arrêté... l'arrestation, allaient fermer... la fermeture, est publié... cette publication*). D'ailleurs ce dérivé n'existe pas toujours en langue: il y a alors supplétisme, comme dans (10).

- (10) La houillère de Tavershall **brûlait**. Elle brûlait depuis des années; [...] Et quand le vent soufflait de là, ce qui arrivait souvent, la maison était pleine de la puanteur qu'exhalait cette sulfureuse **combustion** des excréments de la terre. (D.H. Lawrence, *L'Amant de Lady Chatterley*, 34, trad. frçse. Exemple repris de Apothéloz 1995b: 38)

² Etant entendu que le pronom relatif s'analyse en un morphème subordonnant amalgamé avec un morphème pronominal.

³ Réciproquement, le procès nominalisé peut n'avoir été indiqué qu'implicitement. Voir par exemple le texte suivant:

Comme chaque soir, vous brossez consciencieusement vos cheveux. Mais, horreur, la brosse en est pleine! Ne vous affolez pas, **cette chute** est la conséquence du changement de saison. (Publicité)

Des substantifs comme *sommeil* (pour un procès dénoté avec le verbe *dormir*) ou *départ* (pour un procès dénoté avec le verbe *partir*) sont des cas particulièrement fréquents de supplétisme. Supplétisme ou non, il peut d'ailleurs arriver que plusieurs solutions lexicales soient envisageables. Notre corpus comportait ainsi trois exemples où le procès nominalisé était pratiquement le même; dans chaque cas la solution lexicale adoptée est différente:

- (11) Une sœur de Lyndorac **n'aimait point** Calliste. Je ne saurais dire particulièrement la source de **cette malveillance** [...]. (F. De Rosset (1619), *Les Histoires mémorables et tragiques de ce temps*, 144)
- (12) Gilliatt, nous l'avons dit, **n'était pas aimé** dans la paroisse. Rien de plus naturel que **cette antipathie**. (V. Hugo, *Les Travailleurs de la mer*, 123)
- (13) Sa mère, qui **ne l'aimait** [=Marie] **pas**, lui préférait sa sœur Hortense qui était plus belle; elle la [=Marie] destinait au couvent. Madame Mancini étant morte en 1656, la jeune Marie se vit libre de la contrainte où la tenait **cette aversion**. (*Mémoires d'Hortense et de Marie Mancini*, Préface, 14)

Il est évident que ces solutions ne sont pas équivalentes du point de vue de la signification produite. En outre on peut noter que dans (12), les informations-supports de la nominalisation sont formulées dans une phrase passive, avec un agent implicite, ou suggéré seulement par une indication de lieu (*dans la paroisse*). Ce fait n'est certainement pas sans rapport avec le choix du substantif: *antipathie* est en effet centré sur l'actant qui est la cause du sentiment désigné plutôt que sur l'«expérienceur» de ce sentiment. Quoi qu'il en soit, les cas (10) à (13) doivent nous rendre attentifs au fait que les nominalisations sont un type d'opération discursive où peuvent se poser des problèmes parfois délicats de choix lexical. Ce point mérite d'être signalé car, ainsi que nous le verrons plus loin, il n'est pas sans rapport avec le problème du choix du déterminant.

4. LA NOTION DE NOMINALISATION : PROBLÈMES DE DÉLIMITATION

Il existe pour les nominalisations, comme pour la coréférence ou l'anaphore associative (Charolles 1990), des problèmes de délimitation. Examinons brièvement quelques cas limites.

1. Faut-il considérer comme opérant une nominalisation anaphorique les SN qui pointent sur un constituant de l'énonciation (par exemple sur sa valeur illocutoire ou perlocutoire), comme dans (14)-(15)⁴?

- (14) SILVIA — Tiens, tout ce que tu dis avoir senti en me voyant, est précisément l'histoire de tous les valets qui m'ont vue.
DORANTE — Ma foi, je ne serais pas surpris quand ce serait aussi l'histoire de tous les maîtres.
SILVIA — **Le trait** est joli assurément; mais, je te le répète encore, je ne suis point faite aux cajoleries de ceux dont la garde-robe ressemble à la tienne. (Marivaux, *Le Jeu de l'amour et du hasard*, I/7)
- (15) Dixit MC Solaar: «*C'est grâce à l'héritage jazz que l'homme-singe devient l'homme sage.*» **Le précepte**, qui fait communier une génération de rappers en quête de bonnes vibrations, commence à dater. (*Libération*, 3.12.1994)

⁴ Ce type d'anaphore ne requiert pas obligatoirement une forme lexicale. En témoigne cet exemple, discuté par Reichler-Béguelin (1988: 26):

Il est interdit de faire la lessive après 22 heures. Veuillez vous **y** conformer.

2. Même problème pour les cas où, entre les informations-supports et l'anaphorique, il y a eu transformation d'un procès spécifique en procès générique.

- (16) Je ne vide pas le lave-vaisselle. C'est **la seule tâche** que j'ai réussi, en quinze ans, à inculquer à mes filles. (A. Plume: *Promenade avec Emile L.*, 61)

L'expression *la seule tâche* diffère ici des cas examinés précédemment en ceci que, tout en étant anaphorique (il ne fait aucun doute que le lexème *tâche* n'est interprétable qu'en vertu des informations préalablement données), elle marque la transformation d'un procès repéré par son Agent (*je*) en un procès non repéré et en ce sens générique (*vider le lave-vaisselle*).

3. Problème de délimitation encore, pour les cas où l'anaphorique identifie, à partir des informations-supports, un objet *épistémique*. Nous entendons par là un objet qui se caractérise par le fait qu'il supporte des prédicats comme *être vrai*, *être probable*, *être peu vraisemblable*, *croire*, *expliquer*, etc.

- (17) Je pars dans quatre jours. Voulez-vous m'y accompagner comme amie? Peut-être, par la suite, vous déterminerez-vous à vivre avec moi comme ma maîtresse: **cela** dépendra du plaisir que vous aurez à m'en faire. (J.-B. Boyer d'Argens, *Thérèse philosophe*, 135)
- (18) [The Queen said:] «Curtsey while you're thinking what to say. It saves time.» Alice wondered a little at this, but she was too much in awe of the Queen to disbelieve **it**.⁵ (Extrait de L. Carroll, *Alice in Wonderland*, cité par Halliday et Hasan 1976: 52)

L'expression anaphorique signalée en gras ne désigne pas ici un procès, mais ce que les logiciens appellent un *jugement*⁶.

4. Un aspect généralement reconnu des nominalisations anaphoriques est leur caractère résomptif, d'où leur effet discursif de «changement de niveau» (cf. par exemple Péquegnat 1984). Cependant d'autres opérations présentent ces propriétés, d'où ici encore des problèmes de délimitation. Ainsi, doit-on considérer comme des nominalisations les cas où l'anaphorique désigne non une énonciation unique, mais une séquence plus ou moins longue d'énonciations (type: *cette démonstration*, *ce commentaire*, etc.)⁷ ?

Nous nous bornerons à signaler ces difficultés, sans chercher à les approfondir ni à fixer des frontières strictes à ce qu'il convient d'appeler *nominalisation*. Ce qui précède doit cependant nous rendre attentifs au fait que la formulation d'un procès et l'énonciation de cette formulation engendrent un ensemble complexe et hétérogène d'informations-supports, à partir desquelles divers objets de discours peuvent ensuite être individués et donc désignés. Ces objets, passés en quelque sorte clandestinement dans l'univers de la référence (Apothélos 1995a), sont principalement des actants du procès, le procès proprement dit, ainsi que divers paramètres énonciatifs. On verra plus loin que ce constat n'est pas sans relation avec notre problème.

⁵ [La Reine dit] «Faites donc la révérence, pendant que vous réfléchissez à ce que vous allez dire. Cela fait gagner du temps.» Alice fut quelque peu étonnée d'entendre de telles paroles, mais elle était bien trop impressionnée par la Reine pour ne pas croire ce que celle-ci venait de dire.

⁶ Halliday et Hasan (1976) les appellent des *faits*; Lyons (1980), des *entités d'ordre 3*. Sur ce point voir également Dik (1989).

⁷ Opérations discursives que, dans la tradition de la linguistique textuelle, on appelle parfois des *macro-actes* (voir par exemple M.-E. Conte 1980).

5. DÉFINI ET DÉMONSTRATIF

De façon générale, on constate que les SN utilisés dans les nominalisations manifestent une nette propension pour une détermination démonstrative. C'est ainsi que dans notre corpus, environ 3 cas sur 4 sont des SN démonstratifs. Il semble d'ailleurs qu'on puisse pratiquement toujours remplacer une nominalisation définie par une démonstrative, l'inverse n'étant pas vrai (Chanet 1994). Ceci tient peut-être au fait que, la plupart du temps, aucun autre procès ne contraste avec le procès désigné par le SN nominalisant; or, on sait qu'une des situations d'emploi du défini est celle où l'objet désigné entre en contraste avec un autre objet, comme dans la séquence: *Un homme et une femme entrèrent; la femme portait dans ses bras un petit chien* (voir à ce propos Corblin 1983).

Il faut cependant préciser que notre corpus n'est pratiquement constitué que d'exemples écrits. Des comptages montreraient probablement que, pour nominaliser, l'oral quotidien tend à éviter les solutions lexicales et fait un usage abondant du pronom démonstratif neutre. On retrouve d'ailleurs cette caractéristique dans les écrits d'enfants: jusqu'à 13-14 ans au moins, et vraisemblablement beaucoup plus tard encore, les enfants montrent une très nette préférence pour le pronom démonstratif quand il s'agit de nominaliser un procès (Apothéloz 1995b). Des problèmes d'accès au lexique ne sont certainement pas étrangers à ce phénomène, qui semble en outre indépendant du type de texte (de Weck 1991). L'exemple (19) illustre ceci:

- (19) Si *c'*était interdit [de fumer] **cela** nous inciterait encore plus à fumer, car pour nous *c'*est une plus grande "découverte" (à l'idée qu'on ne doit pas). Pour certain la cigarette les aide beaucoup, pour d'autres **ça** sera se ronger les ongles, boire etc.
(Enfant 14 ans, corpus P. Coirier, Université de Poitiers. La séquence entre parenthèses est dans l'original. Repris de Apothéloz 1995b: 226)

On observe dans ce texte quatre pronoms démonstratifs successifs, chacun référant à un objet de discours distinct; soit, en paraphrasant la désignation de ces objets:

- «fumer» (*si c'*était interdit)
«le fait que fumer soit interdit» (**cela** nous inciterait à...)
«fumer alors que *c'*est interdit» (*c'*est une plus grande découverte)
«ce qui aide beaucoup» (**ça** sera se ronger les ongles)

Cette succession de pronoms neutres distincts quant à leur valeur référentielle, ne va pas sans poser des problèmes de décodage; l'auteur semble lui-même s'en être rendu compte, qui a inséré une parenthèse dans le but évident de désambiguïser l'un de ces pronoms (cf. à l'idée qu'on ne doit pas).

Nous allons maintenant passer en revue quelques facteurs susceptibles d'orienter le choix du déterminant soit en direction du démonstratif soit en direction du défini. Ce faisant, nous adopterons le point de vue de l'encodeur plutôt que du décodeur. Précisons encore que nous concevons ces facteurs non comme des contraintes absolues, mais seulement comme des éléments favorisant l'un ou l'autre déterminant. Nous examinerons successivement les facteurs favorisant le démonstratif (5.1.), le défini (5.2.), et consacrerons une section à part aux anaphoriques dont le nom-tête est un hyperonyme (5.3.).

5.1. Facteurs favorisant le démonstratif

Recatégorisation de l'objet

Un premier facteur qui semble pratiquement commander le démonstratif est le cas où le substantif prédicatif choisi opère une recatégorisation plus ou moins métaphorique du procès, ou comporte une connotation axiologique évidente, un *éclairage* au sens de Grize (1990). De façon plus générale, on peut tenir que la tendance est au démonstratif toutes les fois que le substantif choisi requalifie de manière peu prédictible son objet.

- (20) Le réflexe conservateur a encore frappé en Gaule voisine. L'adoption jeudi soir par le Parlement français de la loi Toubon contre le «franglais» en est un exemple assez cocasse. **Cette nouvelle glaciation de la langue**, prise dans la banquise de la législation, est révélatrice de l'ingénuité dont font preuve les politiques lorsqu'ils se figurent pouvoir contrôler l'incontrôlable à grands coups de décrets. (*L'Impartial*, 2.7.1994)
- (21) Lorsque l'économie marche bien, les collectivités se comportent souvent comme les nouveaux riches: elles flambent leurs revenus jusqu'au dernier sou, et même bien au-delà. **Cette imprévoyance** a deux effets négatifs majeurs. (*Courrier Neuchâtelois*, 10.3.1993)
- (22) Kilpatrick fut assassiné dans un théâtre; la police britannique ne trouva jamais le meurtrier; les historiens déclarent que **cet échec** ne ternit pas sa bonne renommée, puisque c'est peut-être la police elle-même qui le fit tuer. (Borges, *Fictions*, trad. frçse, 145)

Pour ce qui concerne les opérations de coréférence, ce facteur a été signalé à de multiples reprises dans la littérature (voir en particulier Marandin 1986, Kleiber 1990b).

Dénomination rapportée

Même tendance quand le substantif choisi est, pour une raison ou pour une autre, mis à distance, par exemple par des guillemets de connotation autonymique; en d'autres termes quand le locuteur retire aux mots leur «évidence d'adéquation» (selon la formule de Authier 1981: 136). Même tendance pour les guillemets de dénomination rapportée.

- (23) La grande maison [la Comédie-Française] devra modifier ses habitudes. La salle Richelieu fermera pour travaux jusqu'au mois de décembre, les spectacles se donneront à Mogador et à l'Opéra-Comique. Simultanément à **cette «délocalisation»**, la troupe sera rajeunie, étendue. (*Le Monde*, 27.4.1994)

Nom-tête du SN modifié par une expansion non déterminative

Incitent également à une détermination démonstrative les expressions dans lesquelles le substantif prédicatif est qualifié au moyen d'une expression non déterminative (adjectif ou complément adnominal), c'est-à-dire non pertinente pour l'identification du référent.

- (24) Microsoft et Motorola annoncent que le partage du système d'exploitation Windows NT sur l'architecture PowerPC est en cours. **Cette annonce très importante** donne encore plus de crédibilité et de "poids" au standard PowerPC. (*Univers Mac*, janvier 1994)
- (25) On l'arrêta très tôt le matin. [...] Plus étonnés que lui, en fait, furent les auteurs mêmes de **cette arrestation brutale et sans motif déclaré**, en le trouvant calme et docile à ce point. (I. Kadaré, *La caravane des féredjés*, 43)

Il s'agit ici d'une observation importante, qui concerne le fonctionnement respectif du défini et du démonstratif, et qui est indépendante du fait que l'anaphorique soit ou non une nominalisation. De façon générale, le démonstratif est étroitement solidaire de la valeur non déterminative du matériau lexical qui qualifie le substantif. Le défini, au contraire, a pour effet de rendre référentiellement pertinentes toutes les informations figurant dans le syntagme nominal. Son emploi dans des exemples comme (24)-(25) serait donc pragmatiquement inadéquat. Il risquerait de provoquer, de la part du décodeur, la recherche d'un référent susceptible d'entrer en contraste avec celui actuellement désigné: dans (24), la recherche d'une autre «annonce» et d'une annonce importante; dans (25), d'une autre «arrestation» satisfaisant aux propriétés d'être «brutale» et «sans motif déclaré». C'est pourquoi, si on voulait à tout prix utiliser le défini dans ces exemples, il faudrait, pour assurer aux adjectifs une fonction non déterminative, modifier leur statut syntaxique et en faire des prédications secondaires, c'est-à-dire des appositions. On aurait alors les formulations suivantes:

- (24') Microsoft et Motorola annoncent que le partage du système d'exploitation Windows NT sur l'architecture PowerPC est en cours. **L'annonce, très importante**, donne encore plus de crédibilité et de "poids" au standard PowerPC. (Ex. transformé)
- (25') On l'arrêta très tôt le matin. [...] Plus étonnés que lui, en fait, furent les auteurs mêmes de **l'arrestation — brutale et sans motif déclaré** — en le trouvant calme et docile à ce point. (Ex. transformé)

A contrario, voici un exemple où le nom est qualifié par un adjectif à fonction déterminative, donc référentiellement pertinent; le déterminant requis est alors le défini.

- (26) Alors, au moment précis où l'autre [= l'autre génisse] allait mettre bas son premier veau, le vieux grand-père mourut, et les femmes, qu'effrayait **l'événement attendu**, la vendirent, en proie à la panique, et bornèrent leurs soins aux poulets et aux canards. [L'événement attendu = la mise bas] (D.H. Lawrence, *Le Renard*, 8, trad. frçse)

Le qualificatif *attendu*, dans l'expression *l'événement attendu*, sert ici à contraster l'événement que constitue la mise bas, avec cet autre événement — lui inattendu — qu'est la mort du grand-père. Dans ce contexte, le déterminant démonstratif aurait pour conséquence d'enlever à l'adjectif son caractère déterminatif, ce qui rendrait l'expression *l'événement attendu* référentiellement ambiguë, voire même en ferait un désignateur de la mort du grand-père.

Il est intéressant de voir dans cet exemple que le qualificatif *attendu* n'est pas choisi seulement parce qu'il décrit positivement l'objet visé (la mise bas est un événement attendu), mais aussi parce que sa négation est un attribut de l'objet non visé (la mort du grand-père est un événement imprévu); il est donc choisi en fonction des deux objets catégorisés lexicalement comme «événements». Cet exemple montre par ailleurs qu'il n'est pas toujours vrai qu'un SN démonstratif «force» la référence: ici il la rendrait au contraire problématique⁸.

Les séquences *ce N + expansion* et *le + N + apposition* apparaissent ainsi comme deux dispositifs plus ou moins équivalents permettant d'effectuer des prédications secondaires. Il convient à cet égard de rappeler que toute expression référentielle peut être mise à profit pour prédiquer sur l'objet qu'elle désigne diverses informations; informations généralement «de second plan», qui ne sont pas considérées comme méritant à elles seules une prédication principale (une proposition). Il peut s'agir, par exemple, d'éléments descriptifs contrastant

⁸ Ce cas est ainsi un contre-exemple à la règle qui voudrait qu'une nominalisation démonstrative puisse presque toujours être substituée à une nominalisation définie.

avec les éléments narratifs formant le premier plan du texte. Ces informations de second plan auront souvent une valeur d'explication, de commentaire, de rappel, etc. (Maes et Noordman 1995)⁹.

Marquage de paragraphe

On sait que les expressions référentielles tendent à avoir un format inhabituel quand elles se trouvent à une frontière de paragraphe. Elles fournissent alors sur leur référent davantage d'informations que son accessibilité ou sa saillance ne l'exigeraient. C'est ainsi qu'on rencontre fréquemment, au début ou à la fin d'un paragraphe, une anaphore lexicale alors qu'un pronom serait parfaitement apte à désigner sans ambiguïté le même référent. Ce phénomène a été observé par Hinds (1977) (voir aussi Bessonnat (1988)). Il est lié à une stratégie consistant à baliser les phases les plus importantes du discours afin d'en faciliter la réception, mais aussi peut-être la production¹⁰. C'est donc ici la «visibilité» des expressions référentielles qui est utilisée comme ressource pour accroître la structuration du produit textuel. Il faut préciser que la notion de paragraphe ne doit pas être entendue au sens typographique, mais plutôt cognitif du terme (changement de point de vue sur une séquence d'événements, passage d'une description à une narration, etc.), même s'il peut arriver que les deux choses coïncident.

Or, il semble que la référence démonstrative soit justement un moyen de rendre perceptivement saillante une expression, et que les nominalisations n'échappent pas à ce principe:

- (27) [Il est question de la future reine Margot] Bien que catholique, sa mère Catherine de Médicis projette de la marier à Henri de Navarre, protestant, et futur roi Henri IV, premier des Bourbons. **La noce** est célébrée contre le gré de Marguerite le 18 août 1572. Loin d'être un facteur de réconciliation, **ce mariage** va être une des causes de la tragédie de la Saint-Barthélemy. (*Libération*, 14.5.1994)

Le changement de paragraphe est signalé, dans ce texte, par la transition entre une séquence de verbes au présent (*projette de la marier, est célébrée...*) et un verbe au futur périphrastique indiquant un point de vue prospectif (*va être une des causes de...*). C'est au moment où se produit ce changement de point de vue précisément que se trouve la nominalisation démonstrative¹¹. Elle contribue ainsi à marquer cette transition.

⁹ Nous renvoyons ici le lecteur à l'ouvrage de Combettes (1992), qui est entièrement consacré à cette question de la hiérarchisation des informations dans les textes.

¹⁰ Selon Charolles (1988), les opérations de balisage sont l'indice d'une activité métadiscursive de la part du locuteur.

¹¹ Marandin (1986: 84) analyse des exemples extrêmement proches. Dont celui-ci:

En 754, Etienne II couronna Pépin le Bref roi de France. **Ce sacre** allait marquer la destinée de la dynastie du sceau de l'illégalité.

Marandin signale qu'un des rendements du démonstratif dans ce texte est aussi d'éviter une interprétation générique de l'anaphorique (cf. *Le sacre allait marquer...*). Même analyse, sur un autre exemple, chez Weinrich (1982). Cette remarque vaut pour notre exemple également. De façon générale, il nous paraît que les descriptions qu'on donne généralement du démonstratif tendent systématiquement à occulter les rendements négatifs (i.e. ce que l'emploi contextualisé d'un SN démonstratif permet d'éviter) au profit des rendements positifs (ce qu'il produit positivement comme effets de sens). Sur ces notions de rendement négatif et positif, nous nous permettons de renvoyer le lecteur à Apothéloz et Reichler-Béguelin (1999).

5.2. Facteurs favorisant le défini

La présentation du premier facteur nécessite que deux faits sémantiques non encore exposés soient clarifiés. C'est par eux que nous allons donc commencer. Le premier concerne la polysémie des substantifs prédicatifs; le second, un fait de sur-interprétation des démonstratifs.

Une caractéristique sémantique relativement constante des substantifs prédicatifs est leur polysémie, plus particulièrement le fait qu'ils puissent désigner soit un procès (interprétation dite parfois «abstraite»), soit, par dérivation métonymique, un actant de ce procès; il s'agit alors le plus souvent de l'Objet résultant du procès, ou *effectum* (interprétation dite «concrète»)¹². Parfois, l'information prédiquée sélectionne sans ambiguïté l'une ou l'autre interprétation. C'est le cas dans l'exemple (3) donné au début de cet article: *cette publication* [du Dictionnaire de l'Académie] *coïncide avec un anniversaire....* Le prédicat *coïncider* présuppose en effet une idée de temps, et pour cette raison oblitère l'interprétation résultative, concrète, du lexème *publication*. Mais il arrive aussi que le contexte ne permette pas de trancher et que les deux interprétations restent pendantes, comme dans (28) ou dans (29)¹³.

- (28) Il leur fallait manger maintenant dans des gargotes, pour quelques sous, parmi la crasse et la vulgarité, une nourriture qu'il ne supportait pas. Pour **ces repas**, il allait chercher Tonka, ponctuellement, comme s'il s'agissait d'un devoir. (R. Musil, *Trois femmes*, 106, trad. frçse)
- (29) Par une belle matinée de mai, à la Côte-Saint-André, j'étais assis dans une prairie, à l'ombre d'un groupe de grands chênes, lisant un roman de Montjoie, intitulé: *Manuscrit trouvé au mont Pausilippe*. Tout entier à **ma lecture**, j'en fus distrait cependant par des chants doux et tristes, s'épandant par la plaine à intervalles réguliers. (H. Berlioz, *Mémoires I*, 251)

Faut-il interpréter *ces repas* comme désignant l'activité de manger, ou ce qu'il y a dans l'assiette? et *ma lecture*, comme désignant le fait de lire, ou le texte proprement dit? Il est important de noter que ce genre d'ambiguïté, ou plutôt d'indétermination de la référence, ne provoque aucune réaction normative de la part des sujets parlants, et passe même tout à fait inaperçu; au point que la qualification d'«ambiguïté» paraît ici déplacée¹⁴.

Soit maintenant le cas où la nominalisation est effectuée au moyen d'un SN démonstratif, où celui-ci désigne un procès transitif et n'est pas soupçonnable d'une interprétation métonymique (i.e. «concrète»):

- (3) Le Dictionnaire de l'Académie, est, pour la première fois, publié en édition de poche (de A à Enz; le deuxième volume étant prévu pour 1996, et le troisième, pour 1999). **Cette publication** coïncide avec un anniversaire, puisque c'est le 24 août 1694 qu'une délégation de l'Académie française remettait au roi les deux volumes de la première édition de son Dictionnaire. (*Le Monde des débats*, juin 1994)

¹² Mais aussi parfois l'Agent (cf. *le gouvernement*, et, dans un tribunal, *l'accusation*, *la défense*), ou encore l'Instrument (*la fermeture*).

¹³ A noter que (28) est un exemple caractéristique de supplétisme, puisqu'il n'existe pas en français de substantif prédicatif morphologiquement dérivé de *manger* et désignant l'action de manger.

¹⁴ Ce qui amène à penser qu'on est ici en présence d'une référence non pas ambiguë, mais sous-spécifiée, autrement dit d'un objet de discours aux contours partiellement (et peut-être seulement provisoirement) incertains. Un tel objet peut bien entendu ultérieurement être spécifié soit comme procès soit comme actant; au regard de la sous-spécification du signifié, cette focalisation sur le procès ou sur un actant est alors un fait de discours. C'est ainsi que Berrendonner (1994: 219) voit dans les substantifs prédicatifs «non des termes polysémiques, mais des descripteurs vagues, spécialisés dans la dénomination d'*objets indiscrets*».

- (30) Je ne rapporterai pas les particularités de cette négociation, ni les circonstances qui précédèrent l'entrée de ce prince, laissant **cette narration** à des plumes plus éloquentes que la mienne. (*Mémoires d'Hortense et de Marie Mancini*, 225)
- (31) Il allait s'en retourner lorsque soudain, au bord d'une source qui arrosait la gorge, il aperçut une jeune femme, occupée à laver un enfant dans ses eaux. Son cœur bondit à **cette vue**. (H. von Kleist, *Le Tremblement de terre au Chili*, 69, trad. frçse)

Au décodage de ces expressions, il se produit un fait de sur-interprétation qu'on peut décrire de la façon suivante: tandis que la désignation du procès est localisée dans le substantif, le déterminant démonstratif tend sémantiquement à absorber certaines valeurs d'actants ou de circonstants de ce procès. Dans les exemples ci-dessus, le phénomène concerne essentiellement l'actant Objet; autrement dit, on observe les équivalences suivantes:

- (32) *cette publication = la publication de cela*
cette narration = la narration de cela
cette vue = la vue de cela

Tout se passe alors comme si le déterminant démonstratif se chargeait au décodage d'une valeur de pronom anaphorique. Ce phénomène d'*absorption* d'un actant par le démonstratif, lié à l'interprétation «abstraite» du substantif prédicatif, est le pendant du phénomène de *résorption* décrit par Karolak (1989: 36-38), qui se produit quand ce même substantif est interprété métonymiquement. Selon Karolak, en effet, quand il y a interprétation métonymique (type: *la construction*, pour désigner un bâtiment; ou *la défense*, pour désigner la personne représentant les intérêts de l'accusé), une place d'actant du procès signifié par le substantif prédicatif est résorbée, en sorte que le signifié de ce même substantif en vient à coïncider avec elle.

Mais revenons au phénomène d'absorption, par le démonstratif, de certaines valeurs actanciennes. Ce phénomène a pour corollaire qu'une expression démonstrative de ce type est ressentie comme fortement pléonastique si elle est suivie d'un complément adnominal désignant un actant du procès. Pour les exemples ci-dessus, on aurait ainsi:

- (33) *cette publication de cet ouvrage*
cette narration de cette négociation
cette vue de cette femme

Ce fait confirme en quelque sorte le bien-fondé des équivalences indiquées en (32).

Ces observations amènent à considérer que, contrastivement, les nominalisations réalisées au moyen d'un SN défini n'absorbent pas les places d'actants du procès désigné par ce SN, les laissant en quelque sorte non saturées.

Venons-en maintenant aux conséquences de ces observations pour le problème qui nous intéresse, à savoir la mise en évidence de facteurs favorisant le déterminant défini.

Présence d'un complément adnominal désignant un actant

Premier facteur favorisant le déterminant défini: la présence, dans l'expression comportant le substantif prédicatif, d'un complément adnominal désignant un actant du procès identifié par ce substantif (le plus souvent l'actant Objet). Cette hypothèse découle directement des observations qui viennent d'être faites. Elle est toutefois limitée aux situations où le substantif prédicatif n'est pas susceptible d'une interprétation métonymique.

Le déterminant possessif n'étant autre que l'amalgame morphologique d'un pronom et d'un déterminant défini (d'où l'appellation qu'on lui a parfois donnée d'*adjectif pronominal possessif* (Girault-Duvivier 1827), ou d'*article possessif* (Weinrich 1982)), équivaut bien entendu à un complément adnominal, ainsi que le fait voir (37): *sa réintégration = la réintégration de X*.

N.B.— Dans les exemples ci-dessous, la version attestée est toujours celle qui comporte la configuration: déterminant défini + substantif prédicatif + complément adnominal.

- (2) Les Serbes de Bosnie ont annoncé hier qu'ils allaient fermer la seule route qui permet, depuis quatre mois, aux civils d'entrer et de sortir de Sarajevo. Selon une porte-parole des Nations Unies, Claire Grimes, **la fermeture de la route** doit intervenir dès aujourd'hui. (*L'Express*, 27.7.1994)
Comparer avec: Selon..., **cette fermeture** doit intervenir...
- (34) Je contournai un petit promontoire et j'aperçus, au fond d'une plage étroite et ronde, une maison blanche, bâtie sur trois terrasses qui descendaient jusqu'à la grève. Pourquoi **la vue de cette maison** me fit-elle tressaillir de joie? (G. de Maupassant, *A vendre*, 219)
Comparer avec: Pourquoi **cette vue** me fit-elle...
- (35) Plusieurs centaines de candidats cubains à l'exil occupent depuis dimanche un bateau battant pavillon maltais dans le port de Mariel, à 40 km à l'ouest de La Havane, dans l'intention de gagner les Etats-Unis, a annoncé hier le ministère cubain de l'Intérieur. **L'occupation du bateau**, un tanker qui livre habituellement du combustible en plusieurs points du territoire cubain, a eu lieu après la cérémonie organisée au port en l'hommage au lieutenant tué il y a une semaine [...]. (*Libération*, 16.8.1994)
Comparer avec: **Cette occupation** a eu lieu...
- (36) Après deux tentatives infructueuses menées les 27 et 30 août, les Russes sont parvenus *in extremis* à arrimer, vendredi 2 septembre, le cargo spatial de ravitaillement Progress M-24 à la station orbitale russe Mir. Grâce à la maîtrise du commandant de bord de la station Mir, Iouri Malechenko, **l'arrimage des deux vaisseaux** a pu être mené à son terme en mode manuel et non automatique comme lors des deux précédents essais. (*Le Monde*, 4.9.1994)
Comparer avec: Grâce à..., **cet arrimage** a pu être mené...
- (37) X retrouve discrètement ses fonctions à l'Université Lyon 3. Ce professeur avait été sanctionné en juillet 90 pour avoir exprimé des thèses révisionnistes. **Sa réintégration** suscite une polémique dans les milieux universitaires. (*France Info*, 14.1.1993)
Comparer avec: **Cette réintégration** suscite...

Ce premier facteur vaut également pour d'autres types d'actants que l'Objet, comme le montre l'exemple ci-après.

- (38) Ninni Hagsten, une Suédoise de 84 ans, est devenue dimanche la femme la plus âgée à sauter en parachute. La vieille dame, qui est aveugle, a effectué **ce saut osé** attachée à un parachutiste expérimenté depuis un hélicoptère survolant Stockholm. [...] **Le saut de l'aïeule** a été filmé par la télévision suédoise et diffusé dans de nombreux pays. (*Le Nouveau Quotidien*, 9.8.1994)

On a ici deux occurrences du même substantif prédicatif (*saut*): la première, sans complément adnominal, mais suivie d'un adjectif non déterminatif (configuration favorable au démonstratif); la seconde, suivie d'un complément adnominal désignant l'Agent du procès (configuration incitant fortement à l'emploi du défini, faute de quoi l'expression risque d'être ressentie comme pléonastique).

Substantif prédicatif morphologiquement dérivé du verbe figurant dans la proposition nominalisée

Un deuxième facteur favorisant le défini est la situation où le lexème choisi comme substantif prédicatif est un dérivé morphologique du verbe figurant dans la proposition nominalisée. Il s'agit donc d'un facteur antagoniste de la recatégorisation (le premier facteur signalé plus haut pour le démonstratif). C'est lui qui pourrait expliquer des cas comme les suivants:

- (1) La police cantonale de Schwytz a **arrêté** un présumé faux-monnayeur. [...] **L'arrestation** a eu lieu en collaboration avec Interpol. (*Le Matin*, 1.6.1994)
- (39) Les archives du cinéaste Abel Gance [...] seront **vendues** aux enchères à Drouot les 3 et 4 mars. **La vente** comprendra une centaine de scénarios manuscrits... (*Libération*, 8.1.1993)

Une analyse quantitative de nos données confirme l'effet de ce facteur. En effet, les taux respectifs des SN définis et démonstratifs varient de la manière suivante, selon qu'ils sont calculés sur l'ensemble du corpus ou sur le sous-ensemble des cas où l'anaphorique est construit sur la même base morphologique que le verbe de la proposition nominalisée.

Toutes nominalisations confondues (N=242)

SN démonstratifs	74%
SN définis + SN possessifs	25%

Cas où le substantif prédicatif est formé sur la même base morphologique que le verbe de la proposition nominalisée (N=38)

SN démonstratifs	55%
SN définis + SN possessifs	45%

Comme on le voit, 25% seulement des nominalisations de notre corpus sont des SN définis. Cette proportion monte à 45% quand on ne prend en considération que les cas où le substantif prédicatif reprend la même base morphologique que le verbe de la proposition qu'il nominalise.

Anaphorique désignant un attribut de l'énonciation

Semblent également favorables au défini les cas où l'objet identifié par l'anaphorique est une énonciation saisie par l'un de ses attributs, en particulier par sa valeur d'action, comme dans les textes ci-après (voir aussi plus haut l'exemple (14)).

- (15) Dixit MC Solaar: «*C'est grâce à l'héritage jazz que l'homme-singe devient l'homme sage.*» **Le précepte**, qui fait communier une génération de rappers en quête de bonnes vibrations, commence à dater. (*Libération*, 3.12.1994)
- (40) Voici le deuxième enregistrement complet des Troyens de toute l'histoire du disque. **L'annonce** donne la mesure du maléfice qui plane sur le grand opéra de Berlioz, coupé, tronçonné du vivant du compositeur, oublié, puis péniblement remonté depuis vingt ans avec un maximum de souci musicologique. (*Libération*, 3.12.1994)

Il faut cependant noter que ce genre d'anaphorique est très souvent déterminé par le démonstratif, et des expressions comme *cette question*, *cette interrogation*, *cette affirmation*, sont des plus fréquentes dans ce type d'emploi:

- (41) Convient-il de situer les fonctions dans l'ordre figuratif et les fonctionnements dans l'ordre figural? ou l'inverse? **Cette interrogation** est appelée à durer. (Article scientifique, 1989)

Néanmoins on observe qu'avec ces anaphoriques, le défini est pratiquement toujours possible; ce qui n'est pas le cas dans les exemples prototypiques de nominalisation: c'est alors au contraire le démonstratif qui peut pratiquement toujours être substitué au défini. Il paraît donc bien que le référent que désigne ces anaphoriques, que nous avons caractérisé comme un attribut de l'énonciation, présente des propriétés particulières.

Il semble raisonnable de considérer que les attributs d'une énonciation ont, relativement au contenu propositionnel de celle-ci, un statut d'objets associés, et que l'expression qui identifie l'un de ces objets peut par conséquent être assimilée à une anaphore associative. Or, on sait la prédilection des anaphores associatives pour le défini, du moins dans leur forme non marquée¹⁵. Au fond, une confirmation quantitative du phénomène illustré par (15) et (40) indiquerait que ces anaphores ne doivent pas être considérées comme des nominalisations au sens strict du terme. Elles nominalisent certes un procès, mais non pas celui que dénote un contenu propositionnel; elles nominalisent le type d'acte de communication accompli par une énonciation, et catégorisent cet acte comme *question*, *conseil*, *demande*, *annonce*, *précepte*, *règle*, etc. Il serait d'ailleurs intéressant d'étudier systématiquement le lexique qui apparaît dans ce genre d'emploi. Des indications intéressantes pourraient en être tirées sur la façon dont les usagers de la langue catégorisent spontanément les fonctions pragmatiques dont ils investissent leurs énonciations.

5.3. Cas où le substantif est un hyperonyme

D'un point de vue strictement quantitatif, nos données ne permettent pas vraiment d'affirmer qu'il y a un lien direct entre le fait que le substantif de l'expression nominalisante soit un hyperonyme, et le type de déterminant sélectionné. Les comptages sur le corpus donnent la répartition suivante:

Taux pour les cas où le substantif est un hyperonyme (N=30)

SN démonstratifs	60%
SN définis	40%

Le taux des définis est certes plus élevé quand l'anaphorique est un hyperonyme (toutes nominalisations confondues, ce taux est de 25%); mais d'une part les démonstratifs restent majoritaires, d'autre part la différence est trop peu importante et obtenue sur un effectif trop réduit pour qu'on puisse en tirer des conclusions valables.

Nous adopterons donc la procédure suivante: d'abord nous examinerons les facteurs qui conduisent au choix d'un hyperonyme (4.3.1.); ensuite seulement, ceux qui, compte tenu de la présence de cet hyperonyme, conduisent au choix du déterminant défini (4.3.2.).

¹⁵ C'est d'ailleurs un point sur lequel les linguistes ne sont pas d'accord. Certains, tel Kleiber (cf. Kleiber 1990a, Kleiber, Schnedecker et Ujma 1994) considèrent que l'anaphore associative, de par son fonctionnement référentiel même, implique nécessairement le déterminant défini. D'autres, dont nous sommes, estiment qu'il convient d'adopter une position plus nuancée (cf. Gundel, Hedberg et Zacharski 1993, Apothéloz et Reichler-Béguelin, 1999).

5.3.1. Facteurs favorisant le choix d'un hyperonyme

Évitement d'une répétition de morphème

Une des raisons bien connues de l'emploi d'une dénomination anaphorique hyperonymique est la pression exercée par la norme, laquelle proscrit à l'écrit la répétition à courte distance d'un même mot. Le choix d'un terme superordonné (hyperonyme) constitue alors une des solutions permettant d'éviter la répétition.

Dans le cas des nominalisations, on peut considérer qu'il y a répétition de morphème lorsque le substantif prédicatif est formé sur la même base lexicale que le verbe de la proposition anaphorisée (type: *a arrêté... l'arrestation*)¹⁶. Il est donc possible que la présence de certains hyperonymes soit motivée ici aussi par la volonté d'éviter une répétition. Il en va probablement ainsi dans (42):

- (42) Les autorités britanniques **ont accueilli** avec un détachement affecté, mercredi 8 juin, une décision de la Cour européenne de justice stipulant que la Grande-Bretagne n'a pas respecté la législation communautaire en matière de droit du travail. Toutefois, **cette réaction** dissimulait mal l'embarras du gouvernement de John Major devant un verdict rendu public à la veille du scrutin européen, c'est-à-dire à un moment particulièrement inopportun. (*Le Monde*, 10.6.1994)

Un anaphorique comme *cet accueil* aurait eu la même valeur référentielle que *cette réaction*, avec les mêmes possibilités d'interprétation modale (i.e. avec le sens de «un accueil de ce type»); de sorte qu'il est vraisemblable, bien que non certain, que la recatégorisation lexicale ait ici pour origine le souci d'éviter une répétition.

Nominalisation d'un procès difficilement catégorisable

Lorsque le procès présente une certaine complexité, il se peut que sa catégorisation au moyen d'un lexème nominal fasse difficulté. En ce cas, la nominalisation peut être opérée au moyen d'un nom quasiment vide sémantiquement, comme *chose* — que Halliday et Hasan (1976) appellent un pro-nom, et Kleiber (1987) un nom postiche. Cette solution présente l'avantage supplémentaire d'éviter le recours à un pronom démonstratif, solution elle aussi stigmatisée par la norme, du moins à l'écrit.

Cette solution a pour effet de mettre l'accent sur les prédications opérées sur le nom, autrement dit sur les propriétés attribuées au référent, plutôt que sur sa catégorisation même. C'est ce que montrent (43)-(44).

- (43) A ce bal il a fait danser uniquement la femme de l'instituteur parce qu'elle était mieux habillée que les autres: **la chose** n'a pas passé inaperçue. (Max Jacob, *Le Cabinet noir*, 167)
- (44) Derrière ces murs gris, parmi tant de jeunes gens, certains lisaient, **la chose** est sûre. (V. Woolf, *La chambre de Jacob*, 74, trad. frçse)

Nominalisation de plusieurs procès

Le choix d'un hyperonyme peut aussi s'expliquer par la volonté de regrouper sous un lexème commun plusieurs procès introduits par une succession ou une coordination de propositions. Il s'opère alors une sorte de globalisation des informations, une résomption dans un objet de discours unique:

¹⁶ Des cas de ce type sont régulièrement sanctionnés au même titre que n'importe quelle répétition lexicale.

- (45) C'est tout bénéfique, pensai-je. Si j'avais un duel avec un adversaire si célèbre, si je le blessais grièvement, si je le tuais, certainement **le fait** ne passerait pas inaperçu; il courrait sur toutes les bouches, il serait divulgué, commenté par les journaux. (D'Annunzio, *L'Innocent*, 204, trad. frçse)
- (46) Le malade CALCAREA ne peut pas monter un escalier tant il a les jambes fatiguées, et tant il a de fatigue dans la poitrine. [...] C'est le genre de malade qu'on avait l'habitude de désigner sous le nom de scrofuleux. Pour nous, nous appelons **cet état** la psore, et CALCAREA est un de nos antipsoriques les plus profonds. (J.T. Kent, *Matière médicale homéopathique*, 1937, 273)
- (47) L'émotion la plus forte et la plus ancienne de l'humanité c'est la peur, et la peur la plus ancienne et la plus forte est celle de l'inconnu. Rares sont les psychologues qui contesteront **ces faits**, et leur vérité reconnue doit fonder en tout temps l'authenticité et la dignité du récit d'horreur fantastique comme genre littéraire. (H.P. Lovecraft, *Epouvante et surnaturel en littérature*, 1065, trad. frçse)

Il semble que cette résomption par un hyperonyme soit facilitée lorsque le cotexte antérieur comporte déjà des substantifs prédicatifs: la nominalisation peut alors englober sous un référent unique des informations apportées par une proposition et des objets désignés par des SN déverbaux, comme en (48)-(50):

- (48) D'ailleurs, au printemps, l'être humain tend, comme la nature, à vouloir se renouveler. Il se produit une disparition générale des cellules dans l'organisme, une dégradation et un lavage en quelque sorte. Nombreuses sont les personnes qui ressentent **ce processus** comme une fatigue, un abattement, un manque d'envie de travailler. (*Vivre mieux*, No 31)
- (49) Dans l'oreille et le nez, on retrouve la même sensibilité que dans les yeux; le moindre bruit est pénible. Sons de cloches, rugissements, bourdonnements, bruits musicaux, crissement, comme celui de grillons, dans les oreilles. Il n'est pas rare de voir la dureté de l'ouïe résulter de **cet état**. (J.T. Kent, *Matière médicale homéopathique*, 1937, 376)
- (50) L'idée dominante et essentielle de Aurum est la dépression et le dégoût de la vie. Fondamentalement c'est une personne qui n'a pas envie de vivre. Nous allons percevoir **cet élément** dans pratiquement tous les cas d'Aurum, que le patient le reconnaisse ouvertement ou non. (J.T. Kent, *Matière médicale homéopathique*, 1937, 32)

5.3.2. N hyperonyme : facteurs favorisant le choix du défini

Les facteurs exposés plus haut qui favorisent l'apparition d'un démonstratif ou d'un défini restent à l'œuvre lorsque le nom-tête de l'anaphorique est un hyperonyme. Toutefois le choix d'un hyperonyme comme centre du SN anaphorique peut parfois avoir des conséquences sur la sélection du déterminant. Il semble en particulier que deux facteurs supplémentaires doivent ici être pris en considération; tous les deux vont dans le sens de l'usage du défini. Le nombre d'exemples de notre corpus où ces facteurs apparaissent reste cependant faible, de sorte que les affirmations ci-dessous doivent être regardées comme des hypothèses à vérifier.

N hyperonyme non suivi d'une expansion

Signalons d'abord une certaine tendance du défini à apparaître lorsque le SN ne comporte pas d'expansion (sous forme de complément adnominal ou d'adjectif). Ce fait mérite d'être signalé, car sur l'ensemble de notre corpus, c'est à l'inverse le taux des démonstratifs qui a tendance à s'accroître lorsque le SN anaphorique ne comporte pas

d'expansion. Les chiffres ci-dessous illustrent la tendance au défini selon que le N tête est ou non un hyperonyme.

Taux pour les cas où le SN ne comporte pas d'expansion (N=129)

SN démonstratifs	82%
SN définis	18%

Taux pour les cas où le SN a pour N-tête un hyperonyme, non suivi d'expansion (N=23)

SN démonstratifs	57%
SN définis	43%

Tous les exemples de définis donnés ci-dessous illustrent ce phénomène.

N hyperonyme en position sujet

Le fait que l'hyperonyme soit en position sujet est un autre élément favorable au déterminant défini. On observe en effet la répartition suivante dans notre corpus:

Taux pour les cas où le substantif est un hyperonyme (N=30)

SN démonstratifs	60%
SN définis	40%

Taux pour les cas où le substantif est en position sujet (N=76)

SN démonstratifs	67%
SN définis	33%

Taux pour les cas où le substantif est un hyperonyme en position sujet (N=13)

SN démonstratifs	31%
SN définis	69%

La proportion de chacun des déterminants s'inverse pratiquement quand le nom-tête de la nominalisation est un hyperonyme et que l'expression est en position sujet.

Ces chiffres montrent assez clairement que ni la position sujet, ni la présence d'un hyperonyme ne constituent à eux seuls un facteur décisif pour le défini, mais que c'est bien la conjonction de ces deux facteurs qui exerce une influence. Là encore, une étude sur un plus grand nombre d'exemples mériterait d'être menée. Il resterait en particulier à examiner si c'est bien la notion syntaxique de sujet qui est pertinente ici, ou celle de thème.

Outre les exemples (43), (44) et (45), qui présentent ce double facteur d'hyperonyme en position sujet, on peut mentionner encore:

- (51) Swissair se sent des ailes. Sa filiale Gate Gourmet, spécialisée dans la restauration aérienne, a acheté hier son concurrent scandinave SAS Service Partner. [...] **L'opération** a été rondement menée. (*Le Matin*, 7.6.1994)
- (52) Presque au même moment le dormeur qui me faisait face se leva sans bruit et tendit sur le globe de la lampe le petit rideau bleu à ressort. Dans ce mouvement, j'aurais dû voir sa figure [...]. J'aperçus une tache confuse, de la couleur d'un visage humain, mais dont je ne pus distinguer le moindre trait. **L'action** avait été faite avec une rapidité silencieuse qui me stupéfia. (Marcel Schwob, *Cœur double*, 106)

6. ÉPILOGUE

Au cours de cet article, nous avons tenté de mettre au jour quelques facteurs qui, s'agissant des nominalisations, semblent pertinents au regard du choix du déterminant. À l'évidence, ceux que nous avons identifiés sont relativement hétérogènes. On peut, rétrospectivement, les répartir en quatre groupes.

1. Un premier groupe est formé par les facteurs qui concernent le matériau lexical utilisé dans le syntagme nominalisant.

D'une part, en effet, selon que le nom-tête de ce syntagme n'effectue aucune recatégorisation du procès (parce qu'il reprend la base morphématique du verbe de la proposition nominalisée) ou qu'au contraire il le recatégorise, on observe une tendance respectivement au déterminant défini ou au démonstratif. Ce résultat rejoint des observations faites depuis longtemps sur les anaphores coréférentielles.

D'autre part, le statut des informations apportées par le matériau lexical figurant dans l'expansion du syntagme (quand, bien sûr, une telle expansion existe) est également pertinent pour notre problème. En simplifiant quelque peu, on peut dire que selon que ces informations ont ou n'ont pas pour fonction l'identification du référent, sont ou ne sont pas référentiellement pertinentes, c'est le défini ou le démonstratif qui sera respectivement choisi. S'agissant d'un procès, on ne s'étonnera guère que les informations référentiellement pertinentes soient principalement celles qui concernent l'identité de l'un ou l'autre des actants de ce procès. On observe d'ailleurs d'assez nombreux cas où il y a équivalence référentielle entre les deux types d'expressions suivants :

- *le* + substantif prédicatif + cpl. adnominal spécifiant l'identité d'un actant (*la publication de cet ouvrage*),
- *ce* + substantif prédicatif (*cette publication*).

Ce constat conduit à considérer que le démonstratif, quand il détermine un substantif prédicatif désignant un procès, tend à être sur-interprété et à absorber des valeurs d'actants; et donc à saturer les places d'actants du procès désigné.

Enfin, nous avons également constaté qu'étaient favorables au défini les nominalisations constituées d'un hyperonyme non suivi d'une expansion.

2. Un deuxième point sensible concerne la nature exacte de l'information nominalisée, autrement dit de l'objet de discours identifié par l'anaphorique. Il apparaît en effet que l'identification de certains de ces objets présente des points communs avec le mécanisme de l'anaphore associative. Il s'agit de ceux que nous avons décrits comme des attributs de l'énonciation (cf. des anaphoriques comme *cette question*, *l'affirmation*, *ce précepte*, etc.). Quand l'anaphorique désigne un objet de ce type, le déterminant défini est pratiquement toujours possible, ce qui n'est bien sûr pas le cas pour toutes les nominalisations.

3. Forme également un groupe à part le facteur de la position sujet, qui semble particulièrement sensible quand la nominalisation fait usage d'un nom hyperonyme. Nos observations tendent à montrer que c'est la dimension thématique du sujet syntaxique qui importe ici, et donc que le choix du déterminant serait également sensible au statut de l'anaphorique dans la dynamique informationnelle du discours. Cette dimension mériterait à l'évidence d'être explorée plus finement. Il ne faut pas oublier qu'un des effets des nominalisations est de convertir en un *présupposé d'existence* une information qui vient juste d'être assertée. Il y aurait ainsi toute une exploration à mener sur les liens entre la progression

discursive, dont l'opération de nominalisation est un instrument, la dimension résomptive de ces anaphoriques, et le choix du déterminant.

4. Un quatrième ensemble de facteurs ressortit aux fonctions de marquage, ou de sur-marquage, qui sont associées à l'emploi du déterminant démonstratif et qui peuvent par conséquent être à l'origine du choix de ce déterminant. Nous en avons identifié deux: le marquage des paragraphes et celui des dénominations rapportées.

Il faudrait encore explorer ce qui se passe quand plusieurs facteurs antagonistes se présentent simultanément: par exemple, quand est choisi un substantif prédicatif qui recatégorise le procès (facteur favorable au démonstratif), mais que ce substantif est modifié par un complément adnominal rappelant l'identité d'un actant de ce procès (facteur favorable au défini). Nos observations montrent que les configurations où coexistent des facteurs antagonistes sont relativement fréquentes. Il s'agit là vraisemblablement d'une des raisons pour lesquelles il est si difficile de comprendre la logique de la détermination dans le cas des nominalisations.

Références

- Apothéloz, D. (1995a). Nominalisations, référents clandestins et anaphores atypiques. *Travaux neuchâtelois de linguistique (TRANEL)*, No 23, 143-173.
- Apothéloz, D. (1995b). *Rôle et fonctionnement de l'anaphore dans la dynamique textuelle*. Genève: Librairie Droz.
- Apothéloz, D., Reichler-Béguelin, M.-J. (1999). Interpretations and functions of demonstrative NPs in indirect anaphora. *Journal of Pragmatics*, 31, 363-397.
- Authier J. (1981). Paroles tenues à distance. In: *Matérialités discursives*. Lille: Presses Universitaires de Lille, 127-142.
- Berrendonner, A. (1994). Anaphores confuses et objets indiscrets. In: C. Schnedecker, M. Charolles, G. Kleiber, J. David, édés, *L'anaphore associative (Aspects linguistiques, psycholinguistiques et automatiques)*. Metz: Centre d'Analyse Syntaxique / Paris: Klincksieck, 209-230.
- Bessonnat, D. (1988). Le découpage en paragraphes et ses fonctions. *Pratiques*, No 57, 81-105.
- Blanche-Benveniste, C., Chervel, A. (1966). Recherches sur le syntagme substantif. *Cahiers de lexicologie*, 9, 3-37.
- Chanet, C. (1994). *Manipulations sur les SN anaphoriques résomptifs*. Université de Fribourg, Séminaire de linguistique française. Document de recherche FNRS. 20 pp.
- Charolles, M. (1988). Les plans d'organisation textuelle: périodes, chaînes, portées et séquences. *Pratiques*, No 57, 3-13.
- Charolles, M. (1990). L'anaphore associative. Problèmes de délimitation. *Verbum*, 13 (3), 119-148.
- Combettes, B. (1992). *L'organisation du texte*. Université de Metz: Centre d'Analyse Syntaxique.
- Conte, M.-E. (1980). Coerenza testuale. *Lingua e stile*, 15, 135-154. Réédité dans: *Condizioni di coerenza. Ricerche di linguistica testuale*. Firenze: La Nuova Italia Editrice, 1988, 29-44.
- Corblin, F. (1983). Défini et démonstratif dans la reprise immédiate. *Le français moderne*, 51, No 2, 118-134.

- Dik, S.C. (1989). *The Theory of Functional Grammar. Part 1: The structure of the Clause*. Dordrecht: Foris.
- de Weck, G. (1991). *La cohésion dans les textes d'enfants*. Neuchâtel & Paris: Delachaux et Niestlé.
- Ducrot, O. (1972). *Dire et ne pas dire*. Paris: Hermann.
- Girault-Duvivier, C.-P. (1827). *Grammaire des grammaires*. Paris: Janet et Cotelte. Sixième édition.
- Grize, J.-B. (1990). *Logique et langage*. Paris: Ophrys.
- Gross, G., Vivès, R. (1986). Les constructions nominales et l'élaboration d'un lexique-grammaire. *Langue Française*, No 69, 5-27.
- Gundel, J.K., Hedberg, N., Zacharski, R. (1993). Cognitive status and the form of referring expressions in discourse. *Language* 69 (2), 274-307.
- Halliday, M.A.K., Hasan, R. (1976). *Cohesion in English*. Londres: Longman.
- Hawkins, J.A. (1977a). The pragmatics of definiteness. Part I. *Linguistische Berichte*, No 47, 1-27.
- Hawkins, J.A. (1977b). The pragmatics of definiteness. Part II. *Linguistische Berichte*, No 48, 1-27.
- Hinds, J. (1977). Paragraph structure and pronominalization. *Papers in Linguistics*, 10, 77-99.
- Karolak, S. (1989). *L'article et la valeur du syntagme nominal*. Paris: Presses Universitaires de France.
- Kleiber, G. (1986). Pour une explication du paradoxe de la reprise immédiate. *Langue française*, 72, 54-79.
- Kleiber, G. (1987). Une leçon de CHOSE : sur le statut sémantico-référentiel du mot CHOSE. *Travaux du Centre de recherches sémiologiques*, No 53, 57-75. Réédité dans: G. Kleiber, *Nominales. Essais de sémantique référentielle*, Chapitre 1. Paris, Armand Colin, 1994.
- Kleiber, G. (1990a). Sur l'anaphore associative: article défini et adjectif démonstratif. *Rivista di Linguistica*, 2 (1), 155-175.
- Kleiber, G. (1990b). Sur l'anaphore démonstrative. In: M. Charolles, S. Fisher, J. Jayez (études rassemblées par), *Le discours. Représentations et interprétations*. Nancy, Presses universitaires de Nancy, 243-263.
- Kleiber, G., Schnedecker, C., Ujma, L. (1994). L'anaphore associative, d'une conception l'autre. In: C. Schnedecker, M. Charolles, G. Kleiber, J. David (éds), *L'anaphore associative (Aspects linguistiques, psycholinguistiques et automatiques)*. Université de Metz: Centre d'Analyse Syntaxique / Paris: Klincksieck, 5-64.
- Lyons, J. (1980). *Sémantique linguistique*. Paris: Larousse. Traduit de: *Semantics II*, Cambridge University Press, 1977.
- Maes, A.A., Noordman, L.G.M. (1995). Demonstrative nominal anaphors: a case of nonidentificational markedness. *Linguistics*, 33, 255-282.
- Marandin, J.-M. (1986). *Ce est un autre*. L'interprétation anaphorique du syntagme démonstratif. *Langage*, No 81, 75-89.
- Péquegnat, C. (1984). La construction des points de vue dans le raisonnement. In: J.-B. Grize (éd.), *Sémiologie du raisonnement*, Berne: Peter Lang, 67-111.
- Reichler-Béguelin, M.-J. (1988). Anaphore, cataphore et mémoire discursive. *Pratiques*, No 57, 15-42.
- Weinrich, H. (1982). *Textgrammatik der französischen Sprache*. Stuttgart: Klett. Trad. frçse: *Grammaire textuelle du français*. Paris: Didier, 1989.